



SPECIAL SYNDIQUES **CGT FIP LOT-ET-GARONNE**

Compte rendu CHSCT du 30 juin 2017

Le CHSCT s'est tenu à la salle des réunions à la DDFIP 47, place des Jacobins à AGEN. Bien que l'ensemble des représentants des Organisations Syndicales soit présent, le Président a rappelé que le quorum n'était pas nécessaire, car il s'agissait de la seconde convocation ; et il a donc ouvert la séance. Comme il n'y a pas eu de déclaration liminaire, les sujets de l'ordre du jour ont directement été abordés :

Ordre du jour

- 1/ La prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- 2/ Rapport annuel d'activité 2016 du Médecin de Prévention
- 3/ Questions diverses

=====

- **Le sujet du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes** ayant été amené à l'ordre du jour par une organisation syndicale, leurs représentants l'ont abordé en rappelant la souffrance des agents, des encadrants du fait du sous-effectif dans nos services. Ce sous-effectif et la pression que cela induit peut provoquer un risque d'autoritarisme conscient ou inconscient. FO intervient pour rappeler que l'accumulation de travail en sous-effectif est nocif à la bonne ambiance d'un service.

Pour la CGT, les nouvelles mesures telles PPCR, RIFSEEP, ... ne vont pas arranger la situation !

Le Président confirme que le harcèlement est répréhensible.

Une OS rappelle l'obligation du témoignage par ceux qui ont été témoins de tels agissements. Pour être en capacité de le faire, elle demande que l'onglet « Harcèlement » sur ULYSSE 47 soit amélioré par l'ajout des articles du Code du Travail et des circulaires de la fonction publique.

Il est aussi demandé au Président, conformément à la nouvelle circulaire de 2017, que l'assistant social soit invité à participer au CHSCT. Le Médecin de Prévention confirme l'intérêt de la présence de l'AS au CHSCT lorsque des thèmes sur les Risques Psycho-Sociaux (RPS) sont abordés en séance.

A l'unanimité des OS, il est demandé au Président que l'onglet « Harcèlement » soit amélioré et plus accessible, et surtout d'en faire la « publicité » auprès des agents !

Le président se dit sensible à cette demande et fait un rappel à la loi en donnant des pistes de recherche de harcèlement par quelques exemples (« pousser l'agent à la faute, fixer des objectifs irréalistes, l'isolement et le « dénigrement » ...).

Le Médecin de Prévention rappelle l'importance d'un interlocuteur extérieur au service (l'AS par exemple) qui sera à l'écoute de l'agent en souffrance .

- **Le Médecin de Prévention présente le rapport annuel 2016.** Selon les données de la DDFIP 47, il y a 439 agents qui bénéficient des visites quinquennales. 7 agents ont demandé à bénéficier de visites spontanées ; 18 agents de la DDFIP sont reconnus travailleurs handicapés. Lors des visites de contrôle, il a été pratiqué 131 examens oculaires. Il y a eu, en 2016, un accident du travail reconnu.

Il est demandé au médecin la mise en place de plusieurs fiches de suivi, notamment pour les risques professionnels des agents exposés (agents d'accueil, géomètres, ...).

En liaison avec le sujet précédent, 9 agents se disent en souffrance.

- **En questions diverses,** les OS ont demandé la date de reprise des travaux de désamiantage à Marmande. Le président a indiqué que M. DUREL viendrait, dans le courant de la semaine (semaine 27), informer directement les agents concernés.

En ce qui concerne la mission « Pilon des archives de la recette des Finances de Marmande et de l'ancienne trésorerie de Marmande », suite à l'intervention des OS en intersyndicale pour demander sa suspension en raison de forts risques de mis en danger de la santé des agents techniques de la DDFIP pour insalubrité, la Direction a accepté la demande de suspension et a décidé d'ouvrir un enquête.

Enfin, la CGT a réclamé des explications à la Direction sur la réponse tardive donnée aux agents du site de Marmande quant au manque de réactivité et d'anticipation à la vague de canicule dont les agents du site de Marmande ont dû subir. Le Directeur indique que ses services avaient anticipé le risque, mais ils ont été confrontés à une pénurie de climatiseurs portables et de ventilateurs des fournisseurs habituels. Dès qu'il a eu connaissance de l'urgence (*la pétition des agents de Marmande a bien aidé à cette prise de conscience !!!*), il a pris les mesures pour solutionner au mieux le problème.

Plus de questions étant posées, la séance a été levée à 16h50.

Ensemble plus forts ... J'adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Temps pa

Mel :

Prélèvement automatique (O/N) :

Date:.....

Signature,



A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN